



**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
Révision

Orientations d'aménagement  
des zones à urbaniser à vocation d'habitat

Objectifs de densité


Prescrit le : 29/10/2009

Arrêté le : 28/03/2011

Approuvé le

CODRA

6a



**Objectif minimum de densité**

- 15 log/ha
- 20 log/ha
- 25 log/ha

**Principes :**

- Densité "élevée" (objectif de 25 log/ha) à proximité des axes structurants et des centralités
- Densité "moyenne" (objectif de 20 log/ha) aux extrémités du village
- Densité modérée (objectif de 15 log/ha) en zone rurale (Petite Plaine, Bras Piton)
- Densité modérée (objectif de 15 log/ha) à proximité des corridors écologiques

Nr

